

Communiqué de presse de Guillaume Guérin, Président de Limoges Métropole

en réaction à la tribune d'élus du territoire de Limoges Métropole

J'ai appris hier la publication d'une tribune émanant de plusieurs élus de l'intercommunalité faisant suite à l'existence d'une plainte relayée par les médias ces derniers jours. J'ai aussi pu entendre plusieurs réactions à la radio de la part de ces derniers.

Je regrette qu'un collectif d'élus ait préféré s'exprimer par voie de presse et ainsi politiser cette affaire alors que ni Limoges Métropole ni son président ne sont incriminés dans ce dossier. Je regrette aussi que ce collectif n'ait pas souhaité associer l'ensemble des Maires et des élus communautaires à cette tribune ou a minima interpellé le Président avant de la rendre publique.

Aussi, il s'agit ici pour moi, de préciser toutes les démarches que Limoges Métropole a mis en place ces dernières années dans le cadre de l'accompagnement de ses agents, en prenant en compte, notamment, les risques psycho-sociaux (RPS) auxquels ils peuvent être confrontés dans le cadre de leurs parcours professionnels. **Elles relèvent de quatre dimensions :**

1) le volet organisationnel :

- Structuration du service qualité de vie au travail (QVT) de la Direction des Ressources Humaines

- Recrutement de la Cheffe de service Qualité de vie au travail en 2019.
- Mise en place d'un réseau de prévention piloté par la DRH avec 7 équivalents temps plein.
- Renforcement du temps de travail de l'assistante sociale.
- Recrutement d'un psychologue du travail.

- Échanges avec les syndicats pour le suivi des parcours professionnels des agents

- Mise en place des lignes directrices de gestion concernant les Risques Psycho-Sociaux.
- Élaboration d'un plan pour l'égalité professionnelle.
- Présentation des plans d'actions et d'un bilan annuel.
- Échanges réguliers à l'initiative des représentants du personnel sur des situations individuelles ou collectives.

- Accompagnement au changement

- Accompagnement des directions dans le cadre de projet de réorganisation et tout projet de mutualisation ou d'extension du périmètre des compétences.
- Déploiement d'un espace « managers de la métropole » avec des moyens dédiés visant à faciliter la transversalité, faire émerger la coopération et conforter les pratiques des managers.

2) le volet prévention :

- Formations professionnelles proposées

- Cycle management pour tout l'encadrement de Limoges Métropole (233 agents formés) avec 3 thématiques fortes : santé et performance / coopération et transversalité / accompagnement au changement.
- Sensibilisation à la lutte contre les discriminations et le harcèlement réalisée auprès de l'ensemble des agents communautaires et élaboration d'un guide pratique.
- Cycle autour de « l'accompagnement à la gestion de situations et environnements complexes ».

- Mise en place d'un cycle management dédié aux encadrants des directions exposées par la pénibilité au travail.
- Mise en place d'un cycle de formation dédié aux primo-managers
- Conférences thématiques autour des notions de RPS à destination des 180 managers de Limoges Métropole et d'ateliers complémentaires (15 ateliers à ce jour en présence de 150 agents).
 - = Budget formation de l'ensemble de l'intercommunalité (hors CNFPT) passé de 200 000 euros en début de mandat à 350 000 euros en 2024.

3) le volet protection :

- Accompagnements individuels et collectifs

En interne, des accompagnements sont réalisés par le Directeur des Ressources Humaines, les Cheffes de service Qualité de vie au travail et Gestion et développement des compétences ainsi que l'assistance sociale.

Afin de renforcer ses propres moyens d'accompagnement, un psychologue du travail a également été recruté.

Il est à noter que les situations présumées les plus à sensibles peuvent donner lieu à des accompagnements par un prestataire spécialisé extérieur, qui peuvent être collectifs ou individuels. Pour exemple, entre 2022 et 2023, ces prestations ont représenté plus de 30 000 euros financés par Limoges Métropole.

- Mise en place d'une cellule d'écoute

Composée de membres de la Direction des Ressources Humaines, elle est saisie lors de suspicion de harcèlement ou de discrimination au travail.

4) le volet réparation :

- Réunions de coordination avec le médecin de prévention

L'ensemble des situations des agents pour lesquelles il existe une altération de l'état de santé (en lien direct ou non avec le travail), fait l'objet d'une étude à minima tous les 2 mois entre la Direction des Ressources Humaines et le service de médecine de prévention du Centre de gestion. L'accompagnement pendant l'absence ou à la reprise, les aménagements de poste éventuels, voire les reclassements sont appréciés.

- Échanges réguliers sur des situations plus spécifiques

Le constat de l'altération de l'état de santé peut être relevé par différents acteurs : les collègues de travail ; la ligne hiérarchique ; la direction des ressources humaines ; l'assistante sociale, le médecin de prévention...

Chaque situation individuelle ou collective est alors étudiée et accompagnée de manière pluridisciplinaire, pour tenter d'y remédier.

Aussi, je ne peux que regretter que cette situation soit politisée dans la mesure où tous les élus de l'intercommunalité sont libres d'interpeller l'administration ou son président autant qu'ils le veulent sur des présumés cas de harcèlement ou de toute autre nature visant à être pris en compte et à protéger les agents.

Limoges Métropole a toujours répondu aux alertes de ses agents et a toujours mis en place les accompagnements adéquats. Il est donc évident que les situations évoquées dans la presse ont été traitées en temps et en heure dans le cadre des dispositifs précités ; je note au passage qu'aucun élu n'a saisi la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail en ce sens.

Enfin, je tiens à rappeler que Limoges Métropole n'étant pas visée par le dépôt de plainte, ce communiqué sera mon unique communication publique relative à cette affaire.

Ma préoccupation première aujourd'hui est d'être au plus près des agents de Limoges Métropole dans cette période de turbulence.

Guillaume GUÉRIN
Président de Limoges Métropole